



CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé



Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay du 9 avril 2024 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de Larouche / Approbation du règlement 2024-431;
 - Municipalité de Larouche / Approbation du règlement 2024-432;
 - Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget / Approbation du règlement 411-23.
- Le règlement 23-417 de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a été jugé **non conforme** aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.
- Le conseil adopte le document sur la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC par le règlement 23-472.
- La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer une entente pour la constitution du Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) Saguenay-Le Fjord entre les parties et à contribuer financièrement à cette entente à raison de 30 000 \$ pour chacune des années 2024, 2025 et 2026. La directrice est aussi autorisée à siéger au comité.
- Il est convenu de résilier le protocole d'entente *Stratégie Avantages Saguenay-Le Fjord* signée le 13 octobre 2021 entre le Carrefour Jeunesse-Emploi, la Ville de Saguenay ainsi que la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Un comité de suivi de la stratégie d'accueil et d'inclusion des nouveaux arrivants de la MRC est constitué. Celui-ci sera composé d'un maximum de 10 membres représentatifs du milieu et aura comme mandat de recommander au conseil de la MRC toutes démarches et initiatives en vue d'améliorer l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants sur notre territoire.

Les représentants suivants sont désignés afin de siéger au comité :

- 2 représentants des élus de la MRC soit : M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay et M. Claude Riverin, maire de Sainte-Rose-du-Nord
- Représentant « SANA »
- Représentant « Ville de Saguenay, programme d'appui aux collectivités »
- Représentant « Place aux jeunes »
- Représentant « PASI »
- Représentant « Organisme du milieu »
- 2 Représentants « Nouveaux arrivants »
- Représentant « Citoyen résident »
- Représentant « Service de développement économique de la MRC »

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil autorise le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer une entente de fourniture de services relative au service d'écocentre situé dans la municipalité de Saint-Ambroise avec RSI Environnement inc. au montant de 112 054,58 \$, avec taxes, pour une durée de 22 semaines en 2024.
- Un mandat est octroyé à l'entreprise Services Environnementaux Saint-Laurent pour la tenue de deux collectes des RDD dans les diverses municipalités, une au printemps pour un montant forfaitaire de 15 521,63 \$ avec taxes et une à l'automne pour un montant forfaitaire de 14 946,75 \$ avec taxes, en plus des coûts de traitement et de disposition des matières récupérées, chargés selon les quantités au prix unitaire inscrit sur l'offre de services.

Territoires non organisés

- La version révisée de la Politique d'aide financière applicable aux territoires non organisés de la MRC est adoptée. Le montant total de la politique pour 2024 est de 725 000 \$, pris à même le budget 2024 des TNO, et réparti de la manière suivante :

Enveloppe totale (budget 2024)	100 %	725 000 \$
Volet 1 - Aide financière pour la gestion des déchets	10 %	72 500 \$
Volet 2 - Aide financière pour le maintien ou le développement des acquis	80 %	580 000 \$
Volet 3 - Aide financière pour répondre à des situations particulières ou des mesures d'urgence	10 %	72 500 \$

- Un contrat pour la location de trois camionnettes ou d'un camion cube est octroyé à la firme Location Sauvageau inc. pour un montant mensuel total de 2 295,00 \$ avant taxes et sans assurance pour chaque camionnette ou camion cube, concernant les travaux d'inspection sur les territoires non organisés (TNO) et dans des secteurs difficilement accessibles se retrouvant à l'intérieur des limites municipales, pour la période estivale 2024, lesquels seront effectués par le personnel du Service de la gestion du territoire public (gestion foncière, permis et évaluation) et du Service d'évaluation. Un taux de 0,32 \$ sera facturé à la MRC pour chaque kilomètre parcouru au-delà des 3 000 km mensuels prévus par camionnette ou camion cube, pour un montant total estimé à 75 000 \$ (taxes nettes).

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte la recommandation du comité administratif de la MRC concernant les demandes d'aides financières présentées dans le cadre du volet « projet d'envergure » de la Politique de soutien aux projets structurant pour améliorer les milieux de vie telle que détaillée ci-après :

Organisme	Projet	Décision	Aide accordée
Société de développement de L'Anse-Saint-Jean	Acquisition d'une dameuse pour le Mont-Édouard	Accepté	100 000 \$
Municipalité de Rivière-Éternité	Aménagement d'un parc sur la rue Campagnard	Accepté	100 000 \$
Coopérative de solidarité de Falardeau	Épicerie du village	Non admissible	0 \$
Total			200 000 \$

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	Projet	Aide recommandée
Municipalité de Saint-Ambroise	Acquisition d'une surfaceuse à glace pour l'Aréna Marcel Claveau	115 000 \$
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	Mobilisation 2024	25 000 \$
Ville de Saint-Honoré	Pump Track	100 000 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Boréafest 2024	16 000 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Fête nationale 2024	7 000 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Préserver l'accès aux sentiers de motoneige du Lac-Saint-Jean	4 500 \$
Total		267 500 \$

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 25 mars 2024 est entériné.
- La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder à la signature d'une entente de collaboration pour de l'accompagnement d'entreprises dans le recrutement de travailleurs à l'international avec Promotion Saguenay conditionnellement à certaines modifications et/ou précisions demandées à l'entente.

Demandes d'appui

- La MRC du Fjord-du-Saguenay appuie la MRC d'Abitibi dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - de rendre les municipalités et villes de moins de 10 000 habitants admissibles à l'aide financière supplémentaire pour des travaux techniquement complexes ou permettre de demander l'aide supplémentaire en justifiant les travaux complexes;
 - de permettre le cumul des aides financières du PRIMEAU 2023 et du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) dans un même tronçon, et ce, afin de financer les infrastructures qui ne sont pas prises en charge par le PRIMEAU 2023 dans le tronçon et ainsi diminuer l'impact financier sur le citoyen.
- La MRC appuie Parc régional des Grandes-Rivières du Lac-Saint-Jean dans ses démarches de recherche de financement pour l'aménagement d'un mur de soutènement du côté est de la passerelle pour VHR sur la rivière Péribonka et octroi une aide financière maximale de 112 190 \$ correspondant à 25 % du coût des travaux conditionnellement :
 - À une contribution équivalente de la MRC Maria-Chapdelaine;
 - À ce que PRGR démontre des efforts dans la recherche de financement provenant d'autres sources gouvernementales ou privées.

Divers

- Le conseil autorise la signature de l'avenant de l'entente sur le projet « Signature Innovation » de la MRC du Fjord-du-Saguenay - La destination d'activités hivernales par excellence au Québec, qui modifie les dates d'engagement au 13 février 2028 et de dépense des sommes des projets soutenus par l'entremise de ce volet au 13 février 2029.

- Le cadre de gestion sur l'entente Signature Innovation recommandé par le comité directeur est adopté.
- Un montant de 300 000 \$ est réservé au bénéfice de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean inc., afin de procéder à la mise à niveau des opérations afin d'assurer la pérennité de la station de ski le Mont-Édouard.
- Il est convenu qu'un montant de 425 000 \$ soit disponible en 2024 dans le cadre du fonds Signature Innovation.
- Le conseil adopte le rapport d'utilisation des sommes du volet Signature Innovation, tel que recommandé par le comité directeur.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay accepte la participation financière au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL) volet 1 pour l'ensemble de son territoire et autorise l'ORH du Fjord à déposer une demande auprès de la SHQ.
- Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay est favorable à la fusion des agences de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et du Lac-Saint-Jean.
- Un contrat visant à évaluer les modes de financement et de structure de gestion des chemins multiusages est octroyé à Groupe Del Degan, Massé et Associés inc. au coût de 30 741 \$, taxes incluses, et une demande d'aide financière au volet 1 - Soutien à la réalisation d'études favorisant le développement durable du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du MRNF sera présentée.
- Le conseil autorise le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer l'entente pour l'entretien des chemins d'accès R-0200 et R-0253 2024-2028 avec Hydro-Québec, conditionnellement à la confirmation par Hydro-Québec de l'injection d'un montant d'au moins 200 000 \$ dans le fonds d'entretien de la route L-200.
- Le dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation sur l'avenir de la forêt est autorisé.
- Le conseil accepte que la MRC Domaine-du-Roy agisse comme fiduciaire des sommes du Fonds fertile, signe tout protocole d'entente à cet effet avec le bailleur de fonds et le dispensateur de services, que le Réseau régional en alimentation communautaire Saguenay-Lac-Saint-Jean agisse comme fiduciaire des sommes provenant du CIUSSS et signe tout protocole à cet effet avec le bailleur de fonds et le mandataire.
- Les élus de la MRC du Fjord-du-Saguenay confirment au Secrétariat à la condition féminine du Québec l'intention de la MRC du Fjord-du-Saguenay à être partenaire de cette entente pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027 (4 ans) à raison d'une contribution financière de 2 000 \$ par année, soit 8 000 \$ au total de la durée de l'entente et que les sommes soient prises à même le Fonds régions ruralité - Volet 2.

Marie-Pier Boudreault